

# LA FUSION ENTRE CORBÈS ET THOIRAS SERA ACTÉE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025

Les deux villages, déjà liés dans de nombreux domaines de leur vie quotidienne, ont décidé de ne faire qu'une seule et même commune qui prendra, dès le 1<sup>er</sup> janvier, le nom de Thoiras-Corbès.

« *Finalement, cette fusion n'est qu'un aboutissement logique quand on connaît les liens qui nous unissent déjà* », affirment en chœur Lionel André, maire de Thoiras, et Monique Crespon-Lhérisson, première édile de Corbès, tout en prenant l'exemple de l'usage partagé de l'école de Thoiras et de la médiathèque de Corbès depuis 2023. Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, il faudra donc inscrire sur la carte d'Alès Agglomération le nom de la nouvelle commune de Thoiras-Corbès, symbolisant la fusion entre les deux villages : une première dans l'histoire de l'intercommunalité cévenole.

Une période transitoire s'ouvrira alors avec la coexistence, jusqu'aux élections municipales de 2026, des deux Conseils municipaux en place : composés pour Thoiras de 11 membres et pour Corbès de 9, ils seront placés sous la présidence du maire de la nouvelle commune, Lionel André, qui sera élu en janvier 2025. Les maires des deux communes historiques deviendront des maires délégués. En 2026, un Conseil municipal commun sera alors élu : formé de 19 membres, il siègera à la mairie de Thoiras. Celle de Corbès deviendra une mairie annexe. Ce n'est qu'au mandat suivant, en 2032, que Thoiras-Corbès connaîtra son Conseil municipal au nombre définitif de 15 élus.

## Un long processus de réflexion et de concertation

Long à mettre en place "techniquement", ce processus de fusion, lancé en 2018 alors que Stéphane Schneider était maire de Corbès, l'a aussi été dans sa préparation. « *Nous avons dû penser à tout ce qui fait la vie d'une commune : il y a les huit agents municipaux et leurs missions, mais aussi tout le matériel à disposition. Sans oublier de prendre en compte les taux d'imposition ou les abonnements aux divers services que doivent souscrire les communes*, liste Monique Crespon-Lhérisson. *Je dois dire que nous avons été très bien épaulés par le sous-préfet d'Alès, Émile Soumbo, mais également par le président d'Alès Agglomération, Christophe Rivenq* ».

Aujourd'hui, le dossier de fusion, bordé par l'expertise d'avocats spécialisés, a été validé par le Préfet du Gard. « *Tout est en place et nous avons fait en sorte que cela ne change finalement pas grand-chose au quotidien des habitants*, rassure Lionel André. *Le territoire de Corbès est déjà géographiquement inclus dans celui de Thoiras, et les problèmes des uns sont aussi ceux des autres* ». L'autre point positif de cette fusion à mettre en exergue concerne le gel de la baisse des dotations de l'État et l'attribution aux deux communes d'une aide de 15 € par habitant pendant trois ans. « *Avec des populations de 454 habitants pour Thoiras et de 171 habitants pour Corbès, nous arrivons à un point de rupture dans nos fonctionnements respectifs. Anticiper une fusion est toujours*

*plus confortable que de la subir... Et c'est ce qui n'aurait pas manqué de se produire à terme, remet en perspective Lionel André. Dans l'ensemble, nos administrés l'ont bien compris ».*

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, Alès Agglomération passera donc de 72 à 71 communes, mais conservera la totalité de ses administrés.